DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi Trente du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. – Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA - M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – Christiane GANE – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

CM-2015-9S-DAJCP-102

CHOIX DU MODE DE GESTION DÉLÉGUÉE POUR L'EXPLOITATION DU CASINO

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants ;

Vu le décret n° 59-1489 du 22 décembre 1959 modifié portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires thermales et climatiques ;

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite "loi SAPIN" relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 de démocratie de proximité ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté du 14 février 2013 modifiant les dispositions de l'arrêté du 14 mai 2007;

Vu l'arrêté du 07 mai 2013 modifiant les dispositions de l'arrêté du 14 mai 2007 ;

Vu l'arrêté du 06 décembre 2013 modifiant les dispositions de l'arrêté du 14 mai 2013 ;

Vu la délibération CM-2015-8S-DAJCP-84 du 15 octobre 2015 relative à l'avenant au contrat de délégation de service public ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter le choix du mode de gestion déléguée pour l'exploitation du Casino.

Article 2 : D'autoriser le Maire à lancer la procédure du choix de mode de gestion déléguée pour l'exploitation du casino.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 03 DEC. 2015

Et publication ou notification le 04 DEC. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 30 novembre 2015

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

-Jean-Pierre DUPONT-

MAIRIE DU GOSIER
REPUBLIQUE FRANÇAISE
GUADELOUPE

COURRIER ARRIVÉ LE:
03 DEC. 2015
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE